

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité : Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

Type d'annonce : Avis d'appel à la concurrence

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Référence: 2025-11CA

Date de mise en ligne : Le jeudi 20 mars 2025 à 10:20:01

Date de clôture : Le lundi 28 avril 2025 à 12:00:00

Titre: 2025-11CA EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE

CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION ET TRAITEMENT D'EAU DES

ESPACES AQUATIQUES.

Descriptif : Le présent marché a pour objet des prestations d'exploitation du Centre

aquatique BULLEO et du Centre aquatique NEPTUNE relatives aux installations:

- De chauffage,

- D'eau chaude sanitaire,

- De traitement d'eau,

- De ventilation et de traitement d'air,

- De climatisation.

Les prestations, objet de ce marché, sont les suivantes :

Les prestations de type P2 : Conduite et entretien des installations

- avec garantie de résultat,

- y compris les dépannages et réparations d'urgence avec astreinte 24/24h.

Les prestations de type P3 : Gros Entretien et Renouvellement (GER) des matériels

- compte d'exécution transparent.

Tranche optionnelle:

La prestation de type P6 : Espace aquatique Bulléo - Remplacement de la masse

filtrante.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[01/04/2025 à 09:19:16] QUESTION 1

A la lecture de l'article 5 "Prestations de type P2 : conduite et entretien des installations" du CCTP actuel, les prestations d'analyses quotidiennes des eaux des différents bassins en autres sont à effectuer tous les jours de la semaine. Pouvez-vous nous confirmer que le titulaire devra exécuter ces prestations du lundi au dimanche avant l'ouverture des bassins ?

[01/04/2025 11:54:11]

2025-11CA EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION ET TRAITEMENT D'EAU DES ESPACES AQUATIQUES.

QUESTIONS/ RÉPONSES:

QUESTION 1: A la lecture de l'article 5 "Prestations de type P2 : conduite et entretien des installations" du CCTP actuel, les prestations d'analyses quotidiennes des eaux des différents bassins en autres sont à effectuer tous les jours de la semaine.

Pouvez-vous nous confirmer que le titulaire devra exécuter ces prestations du lundi au dimanche avant l'ouverture des bassins ?

RÉPONSE 1 : Oui, nous vous le confirmons. Les analyses sont à effectuer 7 jours /7 avant l'ouverture des bassins.